



Commission pour la justice raciale de NYC

Séances de consultation publique : NYC pour la justice raciale

Le lundi 8 novembre 2021 à 17h00

AVIS DE SÉANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE

La Commission pour la justice raciale de New York organise une séance de consultation publique qui se tiendra à Brooklyn. Cette séance portera sur les changements structurels à apporter à la Charte de New York pour atteindre l'équité raciale. Les portes ouvriront au public à 17h00 le lundi 8 novembre 2021.

La séance de consultation publique se déroulera en personne :

Lundi 8 novembre
de 17H00 à 20H00
(l'enregistrement ouvrira à 17h00 et la séance débutera à 17h30).

Adresse :

Brooklyn Museum
200 Eastern Pkwy
Brooklyn, NY 11238

**Une rampe d'accès est disponible à l'entrée principale. Informations complémentaires sur [l'accessibilité du lieu](#).*

Il est impératif de s'inscrire au préalable et de présenter une preuve de vaccination pour entrer dans les locaux.

Ces locaux appliquent l'obligation de vaccination contre le COVID-19 de NYC, qui exige que tous les participants présentent une preuve d'au moins une dose vaccinale. Des informations complémentaires sont disponibles [en ligne](#).

- **L'inscription préalable est exigée pour participer.** L'entrée dans les locaux exige une **inscription préalable**. AUCUNE INSCRIPTION N'AURA LIEU SUR PLACE
- Inscrivez-vous à l'avance à l'aide de ce lien : bit.ly/nyc4rj-brooklyn

Notez que pour entrer, tous les participants à la séance doivent présenter une pièce d'identité avec photo et la preuve d'au moins une dose vaccinale. Une fois dans les locaux, tous les participants devront respecter la distanciation sociale et les personnes de plus de deux ans qui ne souffrent pas de condition médicale les empêchant de supporter un masque devront en porter un, quel que soit leur statut vaccinal.

Pour des raisons de sécurité, la capacité de la salle de réunion est limitée à 100 personnes.

Prière de ne pas assister à la réunion si :

- Vous avez présenté des symptômes du COVID-19 au cours des 10 derniers jours (une fièvre de 100°F ou plus, une nouvelle toux, une nouvelle perte du goût ou de l'odorat ou un essoufflement).
- Vous avez été testé positif au COVID-19 au cours des 10 derniers jours.
- Vous avez été en contact étroit (à moins de 2 mètres pendant au moins 10 minutes sur une période de 24 heures) avec une personne qui a eu le COVID-19 au cours des 10 derniers jours et qui doit rester confinée selon les directives actuelles des CDC (vous n'avez pas eu le COVID-19 au cours des 3 derniers mois et vous n'êtes pas complètement vacciné).

Les membres du public peuvent voir ou écouter la séance à distance :

- Voir la séance en direct sur on.nyc.gov/racialjusticepublicinput
- Vous pouvez vous connecter par téléphone pour écouter la séance de consultation en suivant les informations ci-dessous :
 - **Anglais**
 - **Conférence audio :** +1 646 558 8656
 - **N° du webinaire :** 863 3737 9741

Cette réunion est ouverte au public et celui-ci pourra témoigner devant les membres de la Commission. Tout membre du public peut témoigner pendant un maximum de trois (3) minutes, y compris un représentant unique désigné au nom d'un groupe, d'une organisation ou d'une institution. Les New-Yorkais de l'un des cinq quartiers peuvent témoigner. Nous ferons de notre mieux pour satisfaire toutes les demandes des personnes qui s'inscriront pour prendre la parole pendant la séance, mais si le temps ne le permet pas, nous offrirons d'autres possibilités de témoigner à l'une des séances de consultation publique suivantes de la Commission, qu'elle soit virtuelle ou en personne.

Que faire si j'ai besoin d'aide pour regarder la réunion ?

Une interprétation en langue des signes américaine et en espagnol sera assurée sur place. Merci de bien vouloir soumettre votre demande d'interprétation linguistique ou autres demandes d'accès avant 10h00 le 4 novembre 2021 en envoyant un courriel à la Commission à requests@charter.nyc.gov ou en appelant le (718) 354-2718 et en laissant un message vocal. Toutes les demandes seront satisfaites dans la mesure du possible.

À propos de la Commission pour la justice raciale

La Charte de New York définit la structure du gouvernement municipal et les

principaux pouvoirs des élus et des agences de la ville. La Commission pour la justice raciale est investie de l'autorité d'une commission de révision de la charte, qui est une commission temporaire chargée d'examiner l'ensemble de la Charte et de soumettre toute proposition d'amendement aux électeurs. La Commission pour la justice raciale est également habilitée à recommander d'autres changements de politique et de programme qui ne sont pas inclus dans ses propositions d'amendement.

Déclaration de mission : La Commission pour la justice raciale, investie de l'autorité juridique d'une Commission de révision de la Charte, saisira le potentiel de transformation de ce moment historique pour identifier et proposer des modifications structurelles et des réformes politiques significatives qui feront progresser la justice et l'équité raciales et amorceront le démantèlement du racisme structurel pour tous les New-Yorkais. Ce travail est nécessaire car le racisme systémique a façonné et continue de façonner notre réalité. La Commission s'efforcera de générer un guide rigoureux, éclairé par la communauté et fondé sur des données, afin de tracer la voie pour un New York juste et équitable. Tout en se concentrant sur ce qui peut être spécialement traité par le biais de la Charte de New York, la Commission peut également inclure des recommandations sur les changements au niveau de l'État et au niveau fédéral, voire sur ceux que les entreprises privées devraient mettre en place, pour s'attaquer aux racines de l'inégalité.